

## Cas pratique droit administratif-HELP!

Par **Bebert**, le 27/03/2016 à 18:56

Bonjour, j'ai un cas pratique à rendre mercredi. Je l'ai déjà pendant plusieurs jours, mais je n'arrive pas à en trouver une solution! J'ai fait des recherches sur internet, des livres de la BU, mon CM, mes notes de TD.. mais je n'arrive pas à trouver la solution à la question! Pourriez vous m'aider, s'il vous plaît?

2) L'îlot du Verdelet venant d'être classé parc naturel, le maire entend en faire un atout majeur pour attirer le touriste. Le tout est seulement de savoir comment il organisera l'accès à cette merveille marine. M. Basset, bon ami de M. Duchenil, l'invite à mettre en place un service de vedette. Lui-même armateur, il pourrait, en se conformant aux volontés de la ville, établir la liaison avec l'île, pourvu qu'on lui abandonne le droit exclusif d'utiliser le quai du port pouvant accueillir, à marée haute, ce genre d'embarcations ; comme il est assez étroit, il arrive fréquemment que des personnes tombent à l'eau lorsqu'il y a trop d'allées et venues. M. le maire a donc annoncé qu'il interdirait purement et simplement l'usage du quai. Cela ne fait pas les affaires de M. Bouglé, le propriétaire de La Pauline, charmante réplique d'un bateau traditionnel : il organise avec elle des sorties en mer, et ne peut accoster, dans le port, qu'à cet endroit. Cherchant à poursuivre son activité et ne sachant comment s'y prendre, il vous demande conseil : MM. Basset et Duchenil peuvent-ils ainsi prendre prétexte d'un service organisé conjointement pour interdire l'accès du quai aux autres utilisateurs éventuels, alors même que ces autres utilisateurs n'entendent pas concurrencer le service de navettes ?